



École Notre-Dame-de-Lorette
44, rue Notre-Dame Ouest
La Patrie (Québec) J0B 1Y0
(819) 875-2149 téléc. : (819) 888-2873

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS 2023-2024

Assemblée générale des parents tenue le jeudi **7 septembre 2023, à 18 h**, à l'école Notre-Dame-de-Lorette.

Présences : Mme Paméla Gagné, M. Antoine Prévost, Mme Marie-Pier Glaude, Mme Geneviève Landry, Mme Vanessa Faucher, Mme Françoise Ruel, Mme Émilie Faucher

1. Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée

À 18 heures 08 minutes, la direction, M. Matthew Maclure, déclare la séance ouverte.

2. Allocution de la direction, de la présidente et organisation scolaire 2023-2024

Le directeur présente les nouveautés 2023-2024. Les deux groupes de maternelle sont rassemblés ainsi que la 3^e / 4^e et 5^e / 6^e année.

3. Nomination d'un secrétaire d'assemblée

Sur la proposition de Mme Marie-Pier Glaude, Madame François Ruel agira à titre de secrétaire d'assemblée.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Madame Françoise Ruel, appuyé par Madame Vanessa Faucher, l'ordre du jour est adopté.

Adopté à l'unanimité

5. Suivis au procès-verbal de l'assemblée du 8 septembre 2022

Aucun suivi.

6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 8 septembre 2022

Sur la proposition de Madame Paméla Singer, appuyée par Madame Vanessa Faucher, le procès-verbal est de l'assemblée générale des parents du 8 septembre 2022 est adopté.

Adopté à l'unanimité

7. Dépôt du rapport annuel du Comité de parents de la CSHC

Le représentant, M. Antoine Prévost, dépose et présente le rapport.

8. Bilan du conseil d'établissement

Le directeur présente le bilan de l'année dernière et les prévisions de cette année. Sommairement, le bilan est positif et satisfaisant. Il souligne les enjeux et le bon taux de présences des bénévoles.

9. Composition et rôle du conseil d'établissement

Quatre parents et quatre membres du personnel dont deux professeurs et le directeur. Substitut possible ainsi que des membres de la communauté.

10. Élections des représentants des parents

10.1 Nomination d'un président d'élections

Sur la proposition de M. Antoine Prévost, le directeur agira à titre de président d'élections.

10.2 Nomination d'un secrétaire d'élections

Sur la proposition de Mme Geneviève Landry, Madame Françoise Ruel agira comme secrétaire d'élections.

10.3 Procédure de mise en candidature au conseil d'établissement

Le directeur indique la procédure à l'assemblée.

10.4 Présentation faite par les candidats

Deux élus par acclamation à l'unanimité.

10.5 Élection des parents au conseil d'établissement

11. Candidatures	Proposeur	Appuyeur	Acceptation/refus
Mme Paméla Singer	Mme Vanessa Faucher	Mme Émilie Faucher	Accepté
Mme Marie-Pier Glaude	M. Antoine Prévost	Mme Françoise Ruel	Accepté

FERMETURE DE LA MISE EN CANDIDATURE

SCRUTIN (s'il y a lieu) :

OU ÉLECTION PAR ACCLAMATION

Sont élues par acclamation les personnes suivantes : Mme Paméla Singer et Mme Marie-Pier Glaude

Mandat de 2 ans : Mme Paméla Singer

Mandat de 2 ans : Mme Marie-Pier Glaude

Substitut : Mme Émilie Faucher et Mme Vanessa Faucher

Proposé par : Mme Geneviève Landry

12.6 Élections d'un représentant au comité de parents et d'un substitut

Sur la proposition de Madame Françoise Ruel appuyée par Mme Marie-Pier Glaude, M. Antoine Prévost sera le représentant du comité de parents.

Sur la proposition de M. Antoine Prévost, Mme Françoise Ruel sera substitut.

13. Dépôt du calendrier des dates des rencontres du conseil d'établissement :

Le directeur dépose le calendrier 2023-2024, dont les rencontres sont prévues les mercredis.

14. Période de questions et/ou de commentaires

Aucune question.

Le directeur félicite tous ceux qui ont contribué à la collecte de fonds pour le tournoi de balle. 8 milles dollars a été amassés.

M. Antoine Prévost indique qu'un projet PAVR (difficulté académique) est prévu pour adoption en fin d'année.

Mme Vanessa Faucher questionne le directeur à savoir si les fonds reçus de la collecte couvriront les subventions. Le directeur répond qu'il n'en est pas le cas pour le moment.

15. Levée de l'assemblée

À 18 heures 45 minutes, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Marie-Pier Glaude de lever la séance.

Adopté à l'unanimité

Françoise Prévost
Secrétaire d'assemblée

Matthew Maclure
Directeur